

Communauté de Communes du Pays Thénezéen

Couchers tardifs

Le territoire d'intervention

Canton de Thénezay

9 Communes

4 500 Habitants

Habitat rural dispersé

Le Service d'Aide à Domicile

28 500 heures d'intervention

137 bénéficiaires

26 Agents Sociaux

2 Agents Administratifs



Communauté de Communes du Pays Thénezéen

Couchers tardifs

Compétence de la collectivité :

- Action sociale :
 - Organisation, gestion et développement du Service d'Aides à Domicile intervenant en prestataire et mandataire auprès des personnes âgées et/ou handicapées et/ou non bénéficiaires d'avantages vieillesse et d'allocations familiales ;
 - Organisation et gestion du Service de Portage de Repas à Domicile.

Communauté de Communes du Pays Thénezéen

Couchers tardifs

- Initiés sous l'effet de l'expérimentation d'un mode de garde de nuit en temps partagé pour les personnes dépendantes au titre d'EQUAL
- Extension de l'offre de services existants dans le cadre de l'Aide à Domicile
- Mise en œuvre à compter du 1^{er} Août 2007

Communauté de Communes du Pays Thénezéen

Couchers tardifs

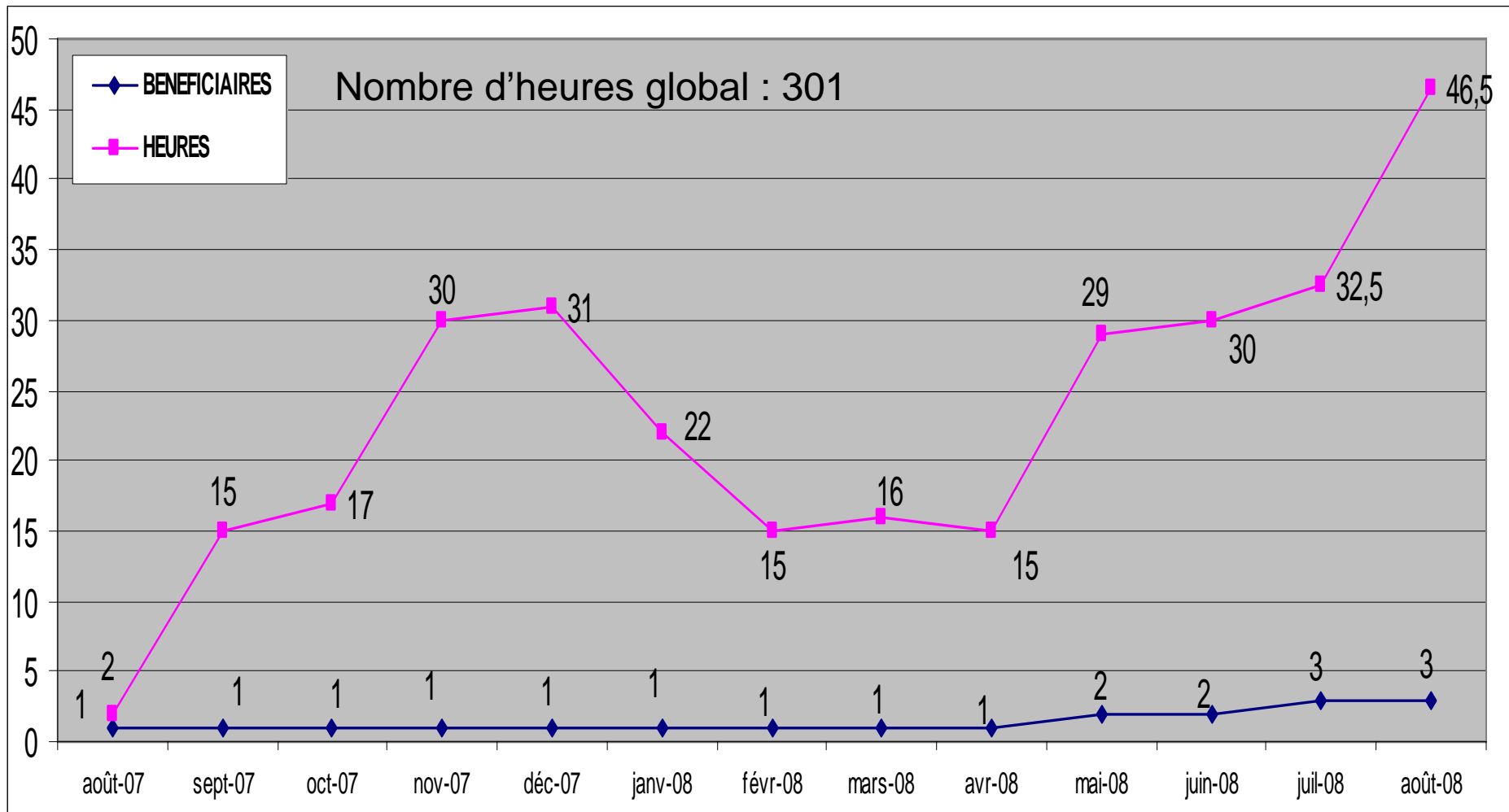
Gestion du service

- Niveau d'intervention :
 - de 20 heures à 22 heures
 - Sur programmation
 - Aide à la toilette, au déshabillage et au coucher
 - Agents sociaux diplômés
 - Rémunération des agents sur les bases d'une intervention de jour + indemnités kilométriques
- Gestion administrative et fonctionnelle assurée par le Service d'Aide à Domicile
- Gestion comptable traduite dans le budget de l'Aide à Domicile

Communauté de Communes du Pays Thénezéen

Couchers tardifs

- Evolution du service



Communauté de Communes du Pays Thénezéen

Couchers tardifs

- Tarification

- Deux niveaux de tarification :

- Heures intégrées dans le cadre de la prise en charge APA : éventuellement solde dû par le bénéficiaire en fonction de ses ressources (4 à 5 € de l'heure)

- Titre onéreux (tarifs 2008) :

- 16.54 €/ Heure (semaine)

- 17.86 €/ Heure (dimanche et jours fériés)

- Coût du service

- Prix de revient d'une heure :

- Rémunération des agents : de 13 € à 15 € (selon la rémunération de base de l'agent intervenant et le nombre de kilomètres lié à l'intervention)

- Frais structurels (communication, administration...) de 3 à 5 €

LES OBJECTIFS

**RESPECTER LE PROJET
DE VIE DE CHACUN, EN
FAVORISANT LE MAINTIEN
A DOMICILE LE PLUS
LONGTEMPS POSSIBLE,**

**PERMETTRE LA MISE EN
PLACE DE NOUVEAUX
SERVICES QUI RESPECTENT
LES RYTHMES DE VIE DES
PERSONNES DEPENDANTES,**

**CRÉER DES RELAIS
ENTRE L'AIDE A
DOMICILE DE LA
JOURNEE EN PROLONGEANT
L'ACTIVITE JUSQUE DANS LA
SOIREE,**

**DIMINUER LES PROBLEMES
LIES A L'ISOLEMENT.**

ORGANISATION

**pour des couchers
entre 20 h et 22 h,**

**prendre contact
avec le service
d'Aide à Domicile
10 jours à l'avance,**

**en appelant au
05 49 63 08 15**

**à partir du
1er août 2007,
le service sera
en fonctionnement.**

**LE SERVICE
D'AIDE
A DOMICILE**

COMMUNAUTE

DE

COMMUNES

DU

PAYS

THENEZEEN

**UNE
EXPERIMENTATION
POUR UNE
MEILLEURE
QUALITE
DE VIE**



Communauté de Communes
du Pays Thénézeen



**Le SERVICE
d'AIDE A DOMICILE
propose**

SOUS L'EFFET DE
L'EXPERIMENTATION
D'UN MODE DE
GARDE DE NUIT
ENTEMPS PARTAGE
POUR LES PERSONNES
DEPENDANTES
UNE EXTENSION
DE L'OFFRE DE
SERVICES EXISTANTS
**LE
COUCHER TARDIF**

POURQUOI ?

L'absence d'aide organisée en fin de journée et pendant la nuit compromet la poursuite du maintien à domicile.

Ces interventions sont des alternatives intéressantes au système de garde de nuit et elles s'inscrivent naturellement dans la continuité de l'aide apportée dans la journée

Nota :

Une réponse à d'autres besoins pourra être envisagée en fonction des demandes

MODALITES PRATIQUES

COUCHER TARDIF

**Après 20 heures et
avant 22 heures.**

Le passage programmé de professionnelles du maintien à domicile offre des perspectives de sécurisation et d'aide ponctuelle.

TARIFICATION

Sans coût supplémentaire dans le cadre des prises en charge (APA etc..)

En dehors de ce cadre, la facturation sera effectuée au prix du titre onéreux du service

Communauté de Communes du Pays Thénezéen

Couchers tardifs

Bilan

- Contribue à améliorer les conditions de maintien à domicile des personnes dépendantes (bien-être de la personne au niveau physique et social)
- Répond à une demande isolée mais existante
- Conforte l'offre de services du Service d'Aide à Domicile
- difficulté de gestion administrative et comptable (établissement des plannings, amplitude horaire, éloignement géographique lié à la configuration du territoire)